



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 20.05.2020

Numéro de publication: HR02-1004894113

Canton: NE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Luminaria AG, Freienbach, nouveau Candelux SA, La Grande Béroche

Candelux SA

Bevaix, chemin des Maladières 22

2022 Bevaix

Jusqu'ici

Luminaria AG

Registre journalier no 1399 du 15.05.2020

Précédente publication dans la FOSC: no 75, Date: 20.04.2020

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Neuchâtel

Luminaria AG, à Freienbach, CHE-419.541.174 (FOSC du 20.04.2020, p. 0). Nouveau siège: La Grande Béroche, Bevaix, chemin des Maladières 22, 2022 Bevaix. Nouvelle raison sociale: Candelux SA. Nouveau but: fabrication, commercialisation, importation et exportation de produits et services dans les domaines technique, électrique et électronique (pour but complet, cf. statuts). Statuts modifiés le 28.04.2020. Reprise des données du registre du commerce du siège précédent au sens de l'article 123 al. 6 ORC: Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 100, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par lettre ou e-mail aux adresses figurant sur le registre des actions. Fusion: reprise des actifs et des passifs envers les tiers de Candelux S.A., à La Grande Béroche (CHE-107.372.845), selon contrat de fusion du 18.03.2020 et au bilan au 30.09.2019. Des actifs de CHF 1'141'875.65 et des passifs envers les tiers de CHF 103'251.29 sont transférés à la société reprenante. Toutes les actions de la société transférante étant détenues par la société reprenante, il n'y a pas d'augmentation du capital ou d'attribution d'actions. Administration: Orkland Magne Yngvar, de Norvège, à Teufen (AR), président, Löbb Zorro, de Basel, à Arlesheim, délégué, et Plathner Ulrich Götz, de Uzwil, à Mogelsberg, lesquels signent collectivement à deux. Procuration collective à deux de Fankhauser Stefan, de Trub, à Wiesendangen, et de Popadic Vesna, de La Chaux-de-Fonds, à Cortaillod. Selon déclaration du 26.03.2014, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et a renoncé à un contrôle restreint.